

**ACCUEIL PERISCOLAIRE et RESTAURATION SCOLAIRE
de QUANTILLY**

Année scolaire 2024/2025

MODIFICATIF AU RÈGLEMENT

Restauration scolaire de Quantilly

Suite à la nouvelle organisation de livraison des repas de la Société API, la commande des repas de la semaine B est à faire le mardi avant 10h00 de la semaine A.

Chaque enfant doit être inscrit **impérativement et au plus tard le lundi précédant la semaine de fréquentation.**

Ex : pour la semaine du 9 au 13 septembre 2024, les tickets sont à déposer lundi 2 septembre.

1. Facturation

- a. Pour une bonne organisation et gestion des commandes de repas, les tickets correspondant aux repas qui seront pris pour la semaine suivante seront à remettre le **lundi précédant** dans la boîte prévue à cet effet à l'école.
- b. **En cas d'absence pour cause de maladie, vous devez prévenir par SMS Madame Laure GELIN (responsable de la cantine) au 06 09 14 92 67, 1 jour ouvré scolaire avant 10h00 impérativement pour que le repas soit décompté et non facturé.**

Au-delà, il sera préparé et facturé. Les repas commandés donc facturés seront disponibles de 11h30 à 11h50 (à prendre par la famille au restaurant scolaire).

Tableau récapitulatif

Jour d'absence	Annuler avant :
Lundi	Vendredi de la semaine précédente : 10h
Mardi	Lundi précédent : avant 10h
Jeudi	Mardi précédent : avant 10h
Vendredi	Jeudi précédent, avant 10h

De plus, il ne sera pas commandé de repas pour les enfants qui n'auraient pas déposé leur ticket le lundi préalable, ou dont les parents n'auraient pas confirmé par SMS la commande de repas.